

MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN 1ERE ANNEE DE DUT

Vous êtes admis dans l'une des formations de l'IUT de THIONVILLE-YUTZ. Afin de finaliser votre admission définitive, et dès que vous avez connaissance de votre réussite au baccalauréat, prenez **rendez-vous** pour votre inscription sur le portail **Admission Postbac**.

**DATES D'INSCRIPTION : du 07 JUILLET au 21 JUILLET 2011
ET A PARTIR DU 23 AOUT 2011**

LIEU D'INSCRIPTION :
IUT THIONVILLE-YUTZ
Espace Cormontaigne
57970 YUTZ

Vous devez obligatoirement être présent lors de votre inscription et vous munir des pièces suivantes

- L'**original** du relevé de notes obtenues au baccalauréat + une photocopie
Aucune inscription ne sera prise sans la présentation de l'original du relevé de notes. - Les candidats devront présenter une preuve écrite de leur réussite au baccalauréat ou autre diplôme équivalent (**original** du relevé de notes, **original** du relevé de décision ou **original** du diplôme)
- Une photocopie lisible recto/verso de la carte d'identité.
- L'attestation de sécurité sociale sur laquelle figure votre N° INSEE
- L'attestation de sécurité sociale des parents si régime particulier
- Certificat de participation à la journée d'**Appel de Préparation à la Défense** (APD) dans le cas d'une première inscription (ou original et photocopie de l'**Attestation de Recensement** délivrée par la mairie de votre domicile uniquement si la journée d'appel n'a pas été faite)
- Une petite enveloppe vierge affranchie au tarif en vigueur.
- Pour les boursiers : l'**original** de la notification universelle de bourse que vous pourrez au préalable télécharger sur le site Internet du CROUS : www.crous-nancy-metz.fr, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postale à votre nom

Attention : si vous ne présentez pas la notification, vous devrez payer la totalité des droits d'inscription, puis en demander ensuite le remboursement.

NB : l'inscription ne devient définitive qu'au moment du paiement des droits d'inscription, ce montant est fixé annuellement par arrêté ministériel (les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de ces droits).

Pour tout renseignement contactez le Service Scolarité au 03 82 82 06 49

ATTENTION

En vous inscrivant à l'IUT, vous allez acquérir le statut d'étudiant. Lors de votre inscription administrative, vous devrez donc obligatoirement, et sauf cas particuliers(*), vous affilier à la Sécurité Sociale Etudiante auprès d'une mutuelle étudiante (LMDE ou MGEL), seul organisme habilité à gérer le Régime de Sécurité Sociale des étudiants. Sans affiliation, votre inscription ne pourra pas se faire.

() Pour tous les cas particuliers vous devrez présenter un justificatif de votre situation : attestation de la caisse de Sécurité sociale qui vous couvre actuellement, contrat de travail, Carte Européenne d'Assurance maladie...*

Les représentants des deux mutuelles étudiantes, MGEL et LMDE, présentes dans les locaux de l'IUT, lors des inscriptions, seront à votre disposition pour vous fournir toutes les informations indispensables sur le système de Sécurité Sociale des étudiants.

Vous devrez faire un choix entre l'une ou l'autre de ces mutuelles. C'est pourquoi il est fortement conseillé de prendre contact dès maintenant avec ces organismes afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires à votre choix.

A l'issue de votre inscription administrative, n'oubliez pas de vous rendre auprès de la mutuelle étudiante que vous aurez choisie pour activer vos droits de Sécurité Sociale.

LMDE : 08 25 00 06 01
<http://www.lmde.com>
8 boulevard Sérot - 57000 METZ

MGEL : 03 87 30 34 14
<http://www.mgel.fr>
11 boulevard Sérot - 57000 METZ